



Assemblée générale

Cinquante-septième session

26^e séance plénière

Mardi 8 octobre 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, Mlle Clarke (Barbade)
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 44 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

**Rapport du Secrétaire général (A/57/270
et A/57/270/Corr.1)**

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1)

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*): Je voudrais féliciter le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation et de son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Ce n'est pas un hasard si, grâce à sa direction compétente, lui-même et l'Organisation ont reçu le prix Nobel de la paix. Cette distinction constitue un hommage – mais aussi un défi.

C'est un hommage rendu au rôle actif et louable que l'Organisation joue dans la coordination de la réaction de la communauté internationale face aux grands défis du XXe siècle – rétablissement de la paix et de la stabilité, développement durable, environnement et VIH/sida.

Le défi, cependant, est de traiter de façon cohérente et coopérative de la question clef du

XXIe siècle : la mondialisation et l'interdépendance. Nous voulons profiter des bienfaits de la mondialisation, mais éviter les pièges. Les bienfaits du progrès ne peuvent et ne doivent pas se réaliser au mépris du droit des autres au développement ou de notre écosystème planétaire de plus en plus fragile. Les dangers sont énormes, mais les avantages le sont encore plus.

Alors que l'ONU a traité amplement des spectres du XXe siècle, ceux du XXIe siècle, nous menacent. Alors que l'inconcevable est devenu réalité il y a juste une année, nous avons compris que, au fur et à mesure que le danger d'une guerre classique diminue, nous devons affronter les nouvelles réalités du terrorisme. Mon pays a vécu, hélas, une expérience amère en tant que victime du terrorisme avant même son indépendance; aujourd'hui, le monde est uni dans sa condamnation de la terreur sous toutes ses formes, indépendamment des causes ou des injustices.

On a beaucoup parlé des causes profondes du terrorisme. Je dois cependant me référer à ce que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël a dit fort à propos à ce sujet, à cette même tribune, le 18 septembre : C'est plutôt la terreur qui entraîne la pauvreté que le contraire! C'est là la vérité amère que nous devons affronter. La communauté internationale doit rester vigilante et continuer de combattre les manifestations du mal là où elles se trouvent, prospèrent, se multiplient et reçoivent secours et aide. Les États doivent rendre des comptes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



pour toute aide qu'ils apportent aux instruments du mal.

Dans le même temps, nous devons nous intéresser de près aux objectifs de développement du Millénaire, dont la concrétisation contribuerait considérablement à assécher le marécage où se nourrit le terrorisme. Israël a activement participé aux grandes réunions de Doha, de Monterrey et de Johannesburg et espère jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de leurs conclusions.

Dix ans à peine après la création de l'État d'Israël, nous nous sommes rendu compte qu'en dépit de nos propres besoins en matière de développement, nous étions dans l'obligation de partager nos expériences avec d'autres pays en développement. Le MASHAV – Centre israélien de coopération internationale pour le développement – met l'accent sur le renforcement des capacités et la viabilité dans les domaines jugés les plus vitaux dans le processus de développement. Ce n'est pas un hasard si ces domaines se confondent avec ceux que le Secrétaire général juge essentiels : eau, énergie, santé, agriculture et biodiversité.

En 2001, plus de 8 000 personnes ont participé à 230 cours, et a plus de 200 consultations à long et court terme organisées dans le monde entier. Un accent particulier a été mis sur l'autonomisation des femmes pour encourager l'autosuffisance et l'indépendance économique.

Israël a également été actif non seulement en coopérant à des plans internationaux touchant des domaines prioritaires, mais également en participant à la mise sur pied de certains d'entre eux. Tous ceux qui participent aux mécanismes de la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques connaissent bien l'apport d'Israël dans le domaine du renforcement de ces instruments.

La pandémie du VIH/sida est un nouvel exemple de la nécessité de déployer des efforts mondiaux et concertés en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire. Parallèlement à la recherche cruciale et au progrès qui sont effectués en Israël et dans des centres du monde entier, la nécessité d'agir au niveau local est tout aussi importante. Le continent africain a été durement frappé par ce fléau des temps modernes. C'est dans ce contexte que nous tenons à féliciter le courage et la perspicacité dont ont fait preuve des dirigeants africains en créant deux programmes : l'Union

africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, afin de relever ces défis de plein front, dans un esprit de partenariat plutôt que de dépendance. Israël demeure attaché à la coopération avec l'Afrique ainsi qu'à des partenariats étroits avec les acteurs pertinents et les institutions spécialisées pour garantir le succès de ce nouveau programme ambitieux.

L'ONU, sous la direction du Secrétaire général, a engagé un processus, parfois douloureux mais toujours nécessaire, de réforme et de restructuration. Beaucoup a été fait et beaucoup reste encore à faire, pour que cette organisation devienne l'instance qu'elle souhaite devenir : une instance pour la promotion de la paix, un bastion de la liberté et du développement et un gardien des ressources de notre planète. Israël est déterminé à oeuvrer, main dans la main, avec nos partenaires, les pays et les organes de l'ONU, dans un esprit d'amitié et de coopération, aux fins de formuler une réponse collective pour relever les défis posés par le nouveau millénaire, dans l'intérêt de tous les peuples du monde entier.

M. Fall (Sénégal) : Les rapports pertinents du Secrétaire général nous donnent encore cette année la pleine mesure de la complexité des tâches à résoudre et de l'ampleur des défis à relever. Il nous conforte dans cette conviction, forte et pour toujours établie, que l'action multilatérale – la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies – doit aujourd'hui, plus que jamais, continuer d'être à la fois le fondement, le moteur et le rempart de nos idéaux, de nos orientations et choix de politique étrangère.

Nous voici donc sommés d'agir collectivement pour rechercher et identifier ensemble les solutions consensuelles idoines aux défis herculéens qui nous assaillent. Depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, il est devenu évident qu'aucune action unilatérale ne saurait, à elle seule, et quel qu'en soit le bien-fondé évident, venir à bout de la bête immonde du terrorisme international et/ou de son abject succédané, la criminalité transnationale organisée.

Corrélativement, c'est seulement ensemble qu'il nous sera possible de freiner la propagation exponentielle de la pandémie du VIH/sida, de juguler la dégradation continue de l'environnement, d'annihiler la prolifération des conflits inter et intra-étatiques, de réduire l'énorme fossé numérique, de tarir

le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, d'éradiquer le trafic des êtres humains et de résoudre tant d'autres maux et calamités.

Tous ces obstacles, ces handicaps rédhibitoires vont, si l'on n'y prend garde, constituer non seulement de graves menaces à la paix, à la sécurité et la stabilité du monde, mais pire, ils risquent d'hypothéquer irrémédiablement l'avenir et la survie de l'humanité tout entière et, en premier lieu, la terre de Lumumba, Nasser, Nkrumah, Nyerere, Senghor et autres Mandela.

Durant l'année écoulée, les questions africaines ont occupé une large place dans l'agenda de l'ONU. C'est que l'Afrique continue d'être perçue comme le continent où les conflits armés et les catastrophes humanitaires persistent, où la pauvreté et le VIH/sida s'amplifient, où les désastres accidentels et autres sévissent encore, où l'aide publique au développement régresse, où le poids exorbitant de la dette s'alourdit, où les flux d'investissements étrangers directs se rétrécissent et où les pesanteurs institutionnelles entravent sérieusement la promotion du secteur privé et de la société civile, j'allais dire de la femme.

L'évaluation indépendante du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 révèle que les objectifs communément définis et acceptés pour l'Afrique n'ont guère été atteints, d'autant moins que pendant la même période, l'Afrique aura été le théâtre de réformes courageuses entreprises par nos gouvernements, dans le domaine de la bonne gouvernance économique et politique, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Les retombées qui en étaient attendues de la part de la communauté internationale hésitent encore à se hisser au diapason des attentes légitimement escomptées. Tirant les leçons des succès, pour ne pas dire échecs, des innombrables plans et stratégies pour l'Afrique, les dirigeants africains ont lancé, en même temps que l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'enthousiasme et le soutien massif dont bénéficie déjà ce programme sans précédent, parce que conçu par et pour les Africains, devrait engendrer des actions résolues, concrètes et suivies de la communauté internationale, en particulier des pays développés et institutions partenaires.

Le décor étant ainsi planté, les objectifs proclamés et les moyens identifiés, il nous faut à présent privilégier l'action et passer aux actes en vue

de répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique. Désormais, tous les efforts de paix et initiatives de développement du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique doivent tendre vers cet objectif primordial et s'inscrire dans le cadre des priorités stratégiques et opérationnelles définies dans le NEPAD et que recoupe bien celles fixées par le Sommet du Millénaire.

Dans cette optique, il ne paraît point dépourvu d'intérêt de rappeler que les objectifs spécifiques pour l'Afrique, incorporés dans la Déclaration du Millénaire, portent sur l'appui aux mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, dont participent le Conseil de sécurité et de paix de l'Union africaine, couplé avec le mécanisme d'examen par les pairs du NEPAD. Ces objectifs s'articulent sur les mesures spéciales à prendre pour l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable, y compris par l'annulation de la dette et l'élargissement de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés renforcée, l'amélioration de l'accès aux marchés, l'accroissement de l'aide publique au développement et des flux d'investissements étrangers directs, les transferts de technologie, le renforcement des capacités africaines en matière de lutte contre l'expansion du VIH/sida, et des autres maladies infectieuses.

Ces objectifs tardant à se faire jour – le constat dressé par le Secrétaire général dans son rapport (A/57/270) nous en donne une parfaite illustration –, le Sénégal considère que la mise en oeuvre de la Déclaration, qui demeure notre bréviaire et notre feuille de route, doit être une priorité absolue pour les Nations Unies, un impératif catégorique. Elle ne saurait être retardée, différée ou occultée, fût-ce sous l'empire ou l'emprise d'événements d'une actualité farouchement brûlante. Car cette déclaration, ainsi que le souligne judicieusement M. Kofi Annan, est

« l'expression de l'aspiration commune des États membres de l'ONU à un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste dans lequel tous les êtres humains pourront vivre mieux dans un environnement plus sûr ». (A/57/270, par. 3)

C'est dire combien mon gouvernement salue les initiatives du Secrétaire général et des organismes du système des Nations Unies, axées sur la détermination d'indicateurs et de données permettant de mesurer les

progrès engrangés et retards enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire. Il importe, dans cette perspective, de renforcer la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits.

À cet égard, l'ONU devrait continuer d'assurer, en coopération avec les États Membres et les acteurs non étatiques, une meilleure coordination de l'assistance et de la protection des personnes civiles dans les situations de conflit armé. Une attention soutenue devrait être portée à la reconstruction post-conflit des pays dévastés par la guerre – je pense incidemment à la Guinée-Bissau, à certains pays du bassin de la Mano ou de la sous-région des Grands Lacs –, en appuyant davantage les efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, et notamment des enfants soldats, dans la vie civile.

Aussi, ma délégation s'est-elle déjà félicitée de la création d'un Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, basé à Dakar. Ce Bureau, qui jouit de l'appui total de mon gouvernement, devrait contribuer à renforcer la visibilité de l'ONU sur le terrain, à coordonner les activités des différentes institutions de l'Organisation et à consolider les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour faire face aux conflits et crises multiformes qui déchirent une sous-région en proie à des velléités récurrentes de changements anticonstitutionnels, dont la récente tentative, en République soeur de Côte d'Ivoire, a été fort justement et unanimement condamnée.

Je souhaiterais conclure par là où ma délégation avait commencé. Les Nations Unies sont ce que nous en faisons, notre outil commun indispensable, certes imparfait, mais utile, incontournable et irremplaçable. Le multilatéralisme, qui en est le principe fondateur et le souffle vital, sert les intérêts de tous et chacun, membres de la superbe fratrie humaniste.

C'est donc par une démarche cohérente, concertée et consensuelle, que nous arriverons à réaliser les objectifs de développement du Millénaire et à assurer la paix, la sécurité et la stabilité du monde. C'est par une action cohérente, concertée et consensuelle que nous pourrons réaliser les plans d'action issus des grandes conférences et sommets planétaires. C'est par une politique cohérente,

concertée et consensuelle que nous parviendrons, en dotant notre Organisation des moyens nécessaires, à la démocratiser et renforcer, chaque jour davantage, afin qu'elle puisse se concentrer sur ses tâches essentielles, et se consacrer au service exclusif de la grande famille onusienne.

Dans cet esprit, ma délégation rend hommage au Secrétaire général pour sa détermination et son engagement personnels dans la mise en oeuvre des délibérations collectives de notre Organisation, par delà la nomination opportune d'un Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et par delà les mesures de restructuration/redéploiement annoncées en faveur du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL), dans le cadre des nouvelles responsabilités africaines qui seront bientôt dévolues à un collaborateur spécial du Secrétaire général.

Le verbe devenant action, le principe programme, et l'engagement obligation, nous voici désormais, avec la Déclaration du Millénaire et le Plan de campagne de mise en oeuvre, en possession du matériel normatif, de l'instrument de programmation et du cadre d'action nous permettant de frayer le chemin, de baliser les événements et de dessiner les contours d'un monde meilleur qui fonde la cohérence et la légitimité des initiatives de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, sur les principes cardinaux de l'universalité et du multilatéralisme.

Sous l'écume des pesanteurs, des rigidités et procédures onusiennes, qui déterminent, hélas trop souvent, notre incapacité ou notre inaction collectives, dorénavant, un seul impératif, un seul leitmotiv, une seule cause doivent nous émouvoir et nous faire mouvoir : le vouloir politique de concrétiser les engagements citoyens souscrits solidairement dans la Déclaration du Millénaire, pour l'édification d'un commun vouloir de vie commune dans une planète commune.

M. Teruneh Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Secrétaire général de ses rapports analytiques et équilibrés sur l'application de la Déclaration du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation. Le rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire nous a permis de dresser un bilan et de définir les problèmes à régler afin de

pouvoir réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

Le rapport du Secrétaire général passe en revue nos accomplissements dans le maintien de la paix et de la sécurité dans plusieurs régions du monde, notamment en Afrique, où nous avons été en mesure de trouver des solutions à un certain nombre de conflits internes et entre États, notamment, car l'ONU a travaillé en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations régionales. À cet égard, nous nous félicitons des plans du Secrétaire général visant à renforcer les liens existants entre les deux organisations compte tenu de la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en l'Union africaine.

L'Éthiopie accorde un grand intérêt à la paix et à la sécurité, car sans elles nous ne pouvons lutter contre la pauvreté et les maladies qui ravagent le continent. L'Éthiopie, avec une population de 65 millions d'habitants, a énormément investi dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région. C'est pourquoi nous avons volontiers accepté la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et nous faisons de notre mieux désormais pour instaurer la paix dans la sous-région avec les autres pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Il serait difficile de trouver des solutions durables aux conflits sans s'attaquer à la cause profonde du problème. Le rapport du Secrétaire général indique qu'une grande partie de l'Afrique subsaharienne et de grandes zones de l'Asie centrale régressent dans la réalisation des objectifs du développement du Millénaire. Nous savons tous que l'on ne fait pas assez pour renverser la tendance. Malgré les engagements constants des pays donateurs, l'aide publique au développement accuse depuis environ deux décennies une baisse en termes de pourcentage du produit national brut et a atteint son niveau le plus bas en 2001 (0,22 %). Cinq pays seulement ont atteint l'objectif de 0,7 % en 2001, alors que d'autres ont donné à peine 0,1 % de leur produit intérieur brut.

En ce qui concerne l'endettement insoutenable, la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été extrêmement lente. Les cours mondiaux des matières premières, ceux du café par exemple, se sont effondrés ces dernières années aggravant ainsi davantage la détérioration des termes de l'échange. Le rapport indique qu'en conséquence,

nous sommes confrontés à un monde plus divisé que jamais entre riches et pauvres. Si nous ne venons pas à bout de cette opposition malsaine, l'avenir de la paix et de la stabilité dans le monde sera gravement compromis.

En plus de la pauvreté déshumanisante, les catastrophes naturelles ont entraîné de graves souffrances pour des millions de personnes dans les pays en développement. Ces dernières années, la fréquence et la sévérité des sécheresses se sont accrues, notamment en Afrique de l'Est et en Afrique australe, entraînant des pénuries alimentaires chroniques dans la région. Les effets conjugués du mauvais temps, de la désertification, de l'appauvrissement des sols, de la médiocrité des transports, de l'insuffisance des investissements dans l'agriculture, de la détérioration des termes de l'échange, de l'explosion démographique et d'une mauvaise politique du gouvernement ont contribué à aggraver les pénuries alimentaires dans la région. Pour éviter les crises alimentaires qui s'annoncent en Afrique, nous devons mettre davantage l'accent sur la nécessité d'attaquer de plein fouet des facteurs comme la sécheresse chronique et la désertification dans les pays touchés grâce à des systèmes d'irrigation et à une poursuite du reboisement.

Le problème de famine auquel nous sommes confrontés n'est pas simplement associé à la pénurie de vivres; il est aussi la conséquence de l'absence de revenus et de pouvoir d'achat parmi la population touchée. Par conséquent, toute politique ayant pour objet d'éliminer la faim doit aussi permettre de créer des emplois autres que les emplois agricoles pour les pauvres des régions rurales. À cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que

« devant l'ampleur et la diversité des crises actuelles, il fallait que le système tout entier agisse de manière souple et stratégique en combinant fourniture de secours d'urgence et recherche de solutions durables ». (A/57/I, par. 73)

À cet égard, nous pensons qu'il est essentiel, compte tenu de la sécheresse actuelle et chronique que connaît la région, que le Secrétaire général relance l'initiative qu'il a prise en 2000 de régler le problème à long terme de la sécurité alimentaire, du développement agricole et des questions connexes.

En Éthiopie, l'élément essentiel de notre politique de développement est l'industrialisation à base agricole. L'objectif principal de cette politique est d'éliminer la pénurie chronique de vivres et de renforcer le développement général du pays en accroissant la productivité de l'agriculture, dont 80 % de la population dépend pour vivre.

Outre la pauvreté, les maladies telles que le VIH/sida menacent la survie même de nos pays. Nous savons gré au Secrétaire général de l'initiative qu'il a prise de créer un Fonds spécial pour nous aider à lutter contre la pandémie du sida. Nous sommes encouragés par les mesures concrètes que prennent l'ONU, ses institutions spécialisées et la Banque mondiale afin d'atténuer l'offensive du VIH/sida en Afrique. En Éthiopie, le gouvernement, les organisations religieuses et d'autres organisations non gouvernementales collaborent pour lutter contre cette maladie. Malgré cet effort, nous nous rendons bien compte que nous avons beaucoup à faire pour arrêter cette offensive mais, avec les efforts concertés du peuple éthiopien et l'aide de la communauté internationale, nous pourrions venir à bout des souffrances humaines qu'engendrent la pauvreté et la maladie.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée qu'il me soit permis de féliciter le Président et tous les membres du Bureau de leur élection à la tête de l'Assemblée générale de la présente session. Je voudrais également exprimer nos félicitations et notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui porte sur la plupart des activités menées par l'ONU au cours de l'année écoulée.

En étudiant ce rapport, nous notons que l'atmosphère politique internationale est dominée par le vocabulaire de l'antiterrorisme et de la guerre préventive que les États-Unis ont fait leur, qui a été confirmé dans la déclaration faite hier par le Président des États-Unis sous prétexte de protéger des intérêts nationaux. Cela constitue un grave précédent dans le domaine des relations internationales et risque de marginaliser cette Organisation, que la communauté internationale a créée afin de préserver l'humanité contre les guerres.

Nous avons constaté, depuis le début des années 90, l'extrême hésitation dont cette organisation a fait preuve en abordant les questions de paix et de

sécurité de même que les menaces et pressions constantes et soutenues dont elle est l'objet de la part des États-Unis d'Amérique. Quelle meilleure preuve pourrait-on en trouver que la détérioration à l'échelle mondiale de la sécurité et de la stabilité internationales, allant de pair avec les effusions plus fréquentes de sang dans notre région arabe? Qu'on le veuille ou non, le langage de la guerre préventive a eu un impact sur nos débats, notamment en cette période critique que traverse cette Organisation. Nous devons donc faire preuve de réalisme et avoir une idée claire de nos positions respectives et des problèmes fondamentaux qui se posent à nous et de la manière pacifique dont nous pourrions les régler.

Il est clair que les questions de paix et de sécurité constituent les prérogatives essentielles de l'Organisation. Ma délégation conçoit parfaitement que la responsabilité principale de l'ONU et du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, une stratégie réussie pour prévenir les conflits armés et édifier la paix appelle une concertation et un effort collectifs. Pour faire face aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale il convient de rejeter la politique des deux poids deux mesures. Il faut opter pour la justice et l'impartialité dans le traitement des différentes questions au sein des Nations Unies. De même, tous les États Membres – à commencer par les États-Unis – doivent renoncer une fois pour toutes à la politique qui consiste à proférer des menaces à l'encontre de la souveraineté des États, à s'ingérer dans les affaires internes des États, à créer artificiellement des crises et à alimenter des conflits pour servir leurs intérêts égoïstes.

Nous devons aussi renforcer le rôle principal de l'ONU et du droit international dans la gestion de tous les dangers, notamment la pauvreté, le terrorisme, la maladie et les conflits armés.

Le Secrétaire général a donné un compte rendu de ses conversations avec le Gouvernement iraquien sur le retour des inspecteurs en Iraq. Mon gouvernement a démontré sa volonté sincère de mettre en oeuvre toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'écarter tout doute quant à sa possession d'armes de destruction massive. Il l'a fait afin de parvenir à un règlement d'ensemble devant conduire à la levée des sanctions économiques qui pèsent sur mon pays, à l'arrêt de l'ingérence dans nos affaires intérieures, à l'élimination des armes de destruction massive du

Moyen-Orient ainsi que des zones d'interdiction de survol.

Compte tenu de ces considérations, l'Iraq a bien voulu accepter le retour inconditionnel des inspecteurs de l'ONU. Les négociations qui ont eu lieu à Vienne le 30 septembre et le 1er octobre dernier ont été fructueuses. Nous avons pu organiser la reprise des inspections en Iraq. Malgré le succès de ces négociations et de l'acceptation inconditionnelle par l'Iraq du retour des inspecteurs, le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement britannique ont persisté dans leur campagne diplomatique et de désinformation visant à saboter ces efforts et à empêcher le retour des équipes d'inspection en Iraq. Ils se sont efforcés de faire en sorte que le Conseil de sécurité adopte une nouvelle résolution, comportant de nouvelles conditions impossibles à respecter, afin de créer un prétexte légal d'envahir l'Iraq, de saisir son pétrole et d'accroître la tension au Moyen-Orient. Les motifs des Britanniques et des États-Unis sont très clairs. Ils sont en train de créer un précédent très grave dans les relations internationales et agissent en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, qui garantit la paix et la sécurité, l'état de droit et l'égalité souveraine de tous les États. Ce sont là les principes sur lesquels a été fondée l'Organisation et qui ont été réaffirmés en de nombreuses occasions, notamment au Sommet du Millénaire.

Il faut, semble-t-il, rappeler à la communauté internationale et à l'Assemblée générale elle-même les souffrances causées au peuple iraquien par le blocus économique, qui a été sous-estimé. Le rapport du Secrétaire général indique que l'allègement des sanctions dépend grandement du respect par l'Iraq de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1409 (2002) pour améliorer la situation humanitaire, mais cela n'a donné aucun résultat sur le terrain. Ceux qui ont soumis cette résolution ont prétendu que son objet était d'alléger l'embargo et de permettre à l'Iraq un accès aux produits humanitaires. Malheureusement, le résultat a été négatif. La période pendant laquelle le Bureau chargé du Programme Iraq pouvait examiner un contrat était auparavant de deux jours ouvrables. Elle est maintenant de 10 jours ouvrables. Il faut au moins 10 jours aux experts de la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies (COCOVINU) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour examiner les contrats.

Si tout va bien, le processus peut prendre jusqu'à trois semaines. Mais si la COCOVINU et l'AIEA demandent des informations supplémentaires, le processus peut durer jusqu'à six mois. L'objectif de la résolution 1409 (2002) était de fournir au pays du blé et d'autres denrées alimentaires ainsi que des médicaments, comme des médicaments anticancéreux. Ces produits étaient censés parvenir systématiquement et directement au Bureau du Programme Iraq. Il n'étaient pas censés être soumis au même type d'examen que les produits et équipements potentiellement bivalents.

Nous attendons toujours l'acceptation par le Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 661 (1990) de la liste des marchandises demandées par l'Iraq qui est soumise à l'examen minutieux de la COCOVINU et de l'AIEA, lequel n'a pas encore été parachevé.

Nous constatons que les contrats suspendus ont été une fois de plus reportés au 15 octobre 2002. Cela s'additionne au rôle destructeur joué par le Royaume-Uni et les États-Unis au sein du Comité des sanctions. Ces deux délégations à elles seules ont bloqué le programme « pétrole contre nourriture » en appliquant au pétrole iraquien des prix rétroactifs afin de réduire les bénéfices tirés de ce programme. Cela a eu pour résultat d'entraver le financement de plus de 1 240 contrats. Qui plus est, la « liste verte » a été étendue; 1 159 contrats, d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, ont été suspendus pour des raisons que nous trouvons inacceptables. Les sanctions économiques imposées à l'Iraq constituent un grave manquement éthique, auquel l'ONU doit remédier car il sape la crédibilité même de l'Organisation. L'effroyable situation humanitaire qui sévit en Iraq a amené certains observateurs à décrire cette politique de sanctions comme une politique de punition collective et de génocide perpétrée contre le peuple iraquien. Elle a causé la mort d'environ 1,7 million de citoyens iraqiens, au nom de l'ONU. La seule façon de résoudre la situation est de lever cet odieux embargo, imposé à l'Iraq il y a plus de 11 ans.

Nous aurions aimé que le rapport du Secrétaire général mentionne les bombardements quotidiens qu'effectuent les Américains et les Britanniques contre l'Iraq dans les prétendues zones d'interdiction de survol, au Nord et au Sud de l'Iraq, qui sont totalement illégales. Elles ont été créées sans l'approbation du Conseil de sécurité. Elles ont causé la mort d'un grand nombre de civils iraqiens et la destruction de stations

d'épuration d'eau, d'écoles, d'habitations, et de biens publics. En décembre de l'année dernière, le Secrétaire général a parlé de cette question. Il a dit que rien dans les résolutions du Conseil de sécurité n'autorisait ces zones d'interdiction de survol. Elles sont donc dépourvues de fondement juridique.

Nous aurions aimé que le rapport du Secrétaire général mentionne également les véritables aveux des membres de l'ancienne Commission spéciale des Nations Unies concernant les activités d'espionnage menées par le Royaume-Uni et les États-Unis en Iraq. Je voudrais souligner les déclarations de Rolf Ekeus, ancien Inspecteur principal en Iraq, qui a dit que les Américains avaient profité des activités de la Commission spéciale des Nations Unies pour mener des activités d'espionnage, et qu'ils avaient réussi, parmi les inspecteurs, à introduire des espions au sein de la Commission spéciale des Nations Unies afin d'obtenir des informations sur les systèmes de sécurité iraqiens, sur leurs forces et les résidences du Président de la République. Ils ont aussi essayé d'installer du matériel de surveillance et d'écoute. Ces actions portent atteinte à la dignité et à la crédibilité de l'ONU elle-même. Elles représentent aussi une menace à la sécurité nationale iraquienne.

La question des ressortissants koweïtiens disparus a été soulevée et il a été demandé à l'Iraq de coordonner les efforts avec le Coordonnateur de haut niveau. Nous voudrions indiquer que le rapport du Secrétaire général a omis de mentionner les initiatives que l'Iraq a prises à cet égard, dont il existe des preuves matérielles. La dernière en date était une lettre, publiée sous la cote S/2001/804 et datée du 16 août 2001, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères. Dans cette lettre, le Ministre des affaires étrangères indiquait que l'Iraq était disposé à coopérer avec la Commission tripartite sur les personnes portées disparues, sous les auspices du Comité international de la Croix Rouge (CICR) et en collaboration avec les pays, y compris l'Iraq, qui ont établi des listes authentiques de personnes disparues pouvant être soumises aux fins d'enquête. De nombreux efforts ont aussi été déployés pour coopérer avec le Comité des personnes disparues, la Ligue des États arabes et le CICR.

La tragédie que le peuple palestinien endure du fait de l'agression israélienne, qui détruit les infrastructures et mène une politique de massacres, d'assassinats, de déplacements, de siège, de famine et

de construction de colonies de peuplement, n'aurait pas pu être poursuivie sans le soutien politique et financier qu'apportent les États-Unis à Israël. Ces activités doivent être considérées comme des activités terroristes. Elles constituent en fait un terrorisme d'État, bien que présentées comme mesures de légitime défense. Israël parle désormais de la nécessité de réformer l'Autorité palestinienne et d'organiser des élections, en vue de détourner l'attention du véritable noeud du problème. Il s'agit du meilleur exemple possible de la politique de deux poids, deux mesures que j'ai évoquée plus tôt.

Les actions d'Israël contre les Palestiniens sans défense constituent une grave violation du droit international en matière de droits de l'homme et des principes de la Charte. L'ONU doit adopter une position claire par rapport à ces actions afin de protéger les droits inaliénables du peuple palestinien de libérer son territoire et d'établir un État libre et indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale. Au moment même où des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale demandent le rejet de tous les changements géographiques et démographiques qui sont en train d'avoir lieu à Jérusalem, le Gouvernement américain, qui par ailleurs accuse l'Iraq de ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité, a lui-même signé un protocole d'accord reconnaissant que Jérusalem devrait être la « capitale éternelle » d'Israël.

Quelle est donc la position des États-Unis par rapport au droit international? Qu'est-il advenu des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de leur respect? Nous estimons que le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne, et non les États-Unis, sont habilités à déterminer la capitale de l'État palestinien. Nous encourageons l'ONU, pour le salut de la paix et de la sécurité internationales, à faire tout le possible pour éviter toute nouvelle dégradation de la situation dans notre région, compte tenu de l'état de tension critique, dont nous avons bien conscience.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*): Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat conjoint relatif aux rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/57/270 et Corr.1).

Ma délégation remercie le Secrétaire général des excellents rapports qui nous sont soumis pour examen. De manière générale, nous partageons son évaluation

concernant le besoin de renforcer l'ONU et d'appliquer la Déclaration du Millénaire de manière intégrée et complète, en ne laissant aucune place aux distorsions ou au déséquilibre entre les multiples engagements.

Dans le sillage des attaques terroristes du 11 septembre 2001, on a vu réaffirmer avec plus de vigueur que la communauté mondiale doit unir ses efforts pour éliminer le terrorisme et promouvoir la paix et la sécurité internationales, et pour encourager le développement durable, la justice et le progrès social. Tel est le message fondamental que transmet le rapport du Secrétaire général et nous l'appuyons.

Le Népal est en proie à l'angoisse indicible et au traumatisme de la violence maoïste et d'une pauvreté abjecte. Les terroristes maoïstes ont terrorisé la nation en tuant des personnes innocentes, en détruisant leurs biens et en attaquant à l'explosif des infrastructures publiques. Leur violence et leur brutalité ont atteint de nouveaux sommets, infligeant de nouvelles souffrances à une population déjà désespérée par six années de terreur.

La situation est telle que même le Gouvernement du Premier Ministre Deuba a cédé sous le poids de la menace maoïste de perturber le déroulement des élections à mi-mandat, prévues le 13 novembre 2002, et a demandé que le scrutin soit reporté de plus d'un an, entraînant une impasse constitutionnelle. En conséquence, Sa Majesté le Roi a été contraint de renvoyer le gouvernement inepte de Deuba en invoquant l'article 127 de la Constitution, ouvrant ainsi la voie à un nouveau Gouvernement capable d'organiser les élections le plus tôt possible. Il s'est agi d'une mesure transitoire pour préserver l'intégrité de la monarchie constitutionnelle et de la démocratie pluraliste, envers lesquelles le Roi a exprimé son engagement total.

Il est clair que nous avons besoin pour combattre efficacement la terreur maoïste d'une aide extérieure, qui doit comprendre l'équipement de notre appareil sécuritaire pour protéger le peuple et ses libertés, la réduction de la pauvreté et la fourniture de services d'éducation, de services de santé et autres services de base afin de redonner à la population espoir et perspectives. Nous remercions nos amis qui nous ont soutenus dans cette quête à la fois morale et financière et nous leur demandons instamment de poursuivre leur appui.

Dans ce contexte, nous prenons note avec satisfaction de la proposition du Secrétaire général de faire usage de ses bons offices pour tenter de trouver une solution au problème, formulée au paragraphe 25 de son rapport sur l'activité de l'Organisation. Nous garderons cette aimable offre à l'esprit si nous en avons besoin. Toutefois, nous déplorons toute suggestion tendant à assimiler l'action du Gouvernement pour protéger la population aux actes de violence aveugle des maoïstes.

La paix et le développement sont inséparables et se renforcent mutuellement. Dans ce village planétaire qu'est devenu le monde aujourd'hui, les conflits tendent à s'étendre d'un pays et d'un continent aux autres alors que les démunis cherchent les moyens d'échapper à la pauvreté abjecte, créant ainsi souvent des situations économiques et humanitaires délicates que le monde civilisé ne peut ignorer. C'est en cela que la paix et le développement sont une seule et même cause.

Les 12 derniers mois ont été une période tumultueuse pour la communauté mondiale. Les attaques terroristes aux États-Unis ont contraint la communauté des nations à mener une guerre contre la terreur. Dans le même temps, de nombreux États ayant connu des troubles ont entamé une marche vers la liberté et la normalité et d'importantes conférences ont eu lieu pour promouvoir la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Parallèlement à tout cela, une récession mondiale continue de frapper la population de nombreux pays.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la guerre menée à contre le terrorisme a libéré l'Afghanistan des griffes de la brutalité et de l'obscurantisme et l'a sorti du linceul dans lequel l'avait enseveli la terreur exercée par Al-Qaida. Le Timor-Leste, est sorti de celui de la violence et a rejoint la famille des pays libres. La Sierra Leone et l'Angola ont poussé un soupir de soulagement après une diminution de la violence et ont commencé à revenir à la normale. Ce sont là des événements extrêmement encourageants.

Toutefois, le Moyen-Orient continue de tenir par un fil, prêt à plonger dans un tourbillon de violence plus profonde et dans une guerre élargie. Bien que le siège du quartier général de M. Arafat ait pris fin, la répression israélienne et les restrictions imposées au

peuple palestinien continuent. Le branle-bas de combat se fait encore plus insistant dans la région du Golfe, provoquant de l'appréhension dans le monde entier quant à ses répercussions éventuelles. Nous demandons à toutes les parties de faire preuve de retenue et de trouver un règlement pacifique à cette crise.

En outre, l'Asie du Sud demeure très instable. La région des Grands Lacs est encore une zone d'incertitude. La zone du fleuve Mano connaît une crise qui s'aggrave, et un nombre de conflits qui ont eu lieu ailleurs continuent de défier toute solution.

À notre consternation, le désarmement se retrouve relégué au deuxième rang de l'ordre du jour international, les participants à la Conférence du désarmement n'ayant pas réussi à s'entendre sur son programme de travail pour la quatrième année consécutive, et la Commission de désarmement n'ayant pas réussi à siéger lors de la dernière session. La bonne nouvelle que constituait l'accord entre les États-Unis et la Russie en vue de réduire leurs arsenaux nucléaires s'est accompagnée d'une mauvaise nouvelle, à savoir que le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques (ABM) était sur le point d'être abandonné.

Le Népal est capable et désireux d'oeuvrer avec nos partenaires au niveau régional et mondial afin de promouvoir la paix et la sécurité. Notre participation aux opérations de la paix des Nations Unies et à la lutte contre le terrorisme tant au plan national qu'au plan international sont la preuve éloquent de notre engagement. Nous demandons aux États Membres de ne ménager aucun effort afin de faire avancer la cause de la paix durable, dont la voie passe inévitablement par le désarmement et par le développement.

Aucun des problèmes auquel le monde doit faire face aujourd'hui n'est plus grave et dangereux que celui de la pauvreté qui touche la population sans cesse croissante des pays en développement. La pauvreté est une source de la misère humaine, du sous-développement et du désespoir, ainsi qu'une pépinière de conflits. La récession mondiale actuelle a amené des souffrances additionnelles aux peuples du monde entier, frappant de manière disproportionnée les couches les plus pauvres.

Afin de remédier à ces difficultés, les objectifs de développement du Millénaire ont fourni une vision et un ensemble d'objectifs pouvant assurer un développement équitable et durable à la planète. Les conférences de Bruxelles, de Monterrey, de

Johannesburg et de Doha ont ravivé de nouveaux espoirs à cet égard. Les réunions internationales consacrées aux enfants et aux personnes âgées ainsi que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique sont également des pièces maîtresses dans la mise en oeuvre de ce processus.

Le mot clef doit être celui de la mise en oeuvre, dont le manque a cruellement compromis les pactes internationaux du passé. Le Secrétaire général nous a avertis que le statu quo ne nous permettrait pas d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Le Népal en est une preuve. Un rapport récent a conclu que le Népal n'a guère de chance de réaliser huit des 10 objectifs de développement du Millénaire au cours de la période stipulée, les deux faisant exception sont la réduction de la mortalité infantile et l'approvisionnement en eau potable pour tous.

Beaucoup d'autres pays pauvres connaissent le même sort, mais la situation dans les pays les moins avancés est encore plus grave. Il est donc indispensable que nos partenaires au développement fournissent une aide publique au développement accrue, renforcent l'accès aux marchés et accroissent l'allègement de la dette des pays en développement, notamment celle des pays les moins avancés. D'autres groupes vulnérables, comme les Pays en développement sans littoral, méritent également une attention particulière de la part de la communauté internationale. Ces mesures sont absolument indispensables afin d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire selon le calendrier prévu.

En effet, le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en contribuant à la mise en oeuvre des objectifs de développement du Millénaire et en stimulant le développement en général est digne de louanges à bien des égards. Toutefois, nous ne nous rendons pas toujours compte que les domaines économiques et sociaux ont été négligés par l'ONU.

À notre avis, l'ONU doit inverser cette tendance afin de mieux servir les États Membres démunis. À cet égard, nous considérons la nomination d'un Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement comme un pas dans la bonne direction.

L'assistance humanitaire et la promotion des droits de l'homme constituent les bastions de

l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli par l'Organisation afin de protéger les réfugiés et les personnes déplacées et nous la prions instamment de se concentrer davantage sur la recherche de solutions durables au problème des réfugiés, un volet où l'Organisation des Nations Unies demeure faible.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la communauté mondiale, y compris au système des Nations Unies, afin qu'elle continue à apporter son soutien à l'entretien des réfugiés bhoutanais au Népal jusqu'à ce qu'un règlement durable soit trouvé et d'encourager le Bhoutan à accélérer les négociations bilatérales.

Le Népal se félicite de l'entrée en vigueur de la Cour pénale internationale et des succès remportés récemment par les tribunaux internationaux. Nous soulignons également les difficultés qu'éprouvent les États en développement lorsqu'il s'agit de s'acquitter des exigences disparates et multiples afférentes à la présentation de rapports au titre des différents instruments des droits de l'homme. La rationalisation des mécanismes et des processus d'établissement de rapports sur les droits de l'homme est indispensable afin de faciliter la gestion du système. Nous nous félicitons de la nomination du nouveau Haut Commissaire des Nations aux droits de l'homme, M. Sergio de Mello, et espérons qu'il pourra réformer le système et contribuer à la promotion des droits de l'homme.

Les réformes demeurent l'une des priorités cardinales de l'ONU. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont connu de nettes améliorations, mais elles demeurent insuffisantes et leur rythme continue d'être lent. Bien que les méthodes du Conseil de sécurité aient été quelque peu améliorées, sa réforme structurelle piétine malheureusement.

J'interviendrai plus longuement ultérieurement sur la question des réformes lorsque le rapport du Secrétaire général sur ce sujet sera examiné. Qu'il suffise de dire ici que les réformes proposées sont bonnes mais ne vont pas assez loin pour préparer l'Organisation aux défis que posent ses nobles buts et principes.

Un partenariat vigoureux est nécessaire entre les parties prenantes clefs pour atteindre l'objectif commun, à savoir rendre ce monde plus pacifique, plus

prospère, plus sain, plus équitable et plus juste pour nous ainsi que pour nos enfants. Le Népal s'est engagé à jouer son rôle avec la plus grande fermeté et le plus grand dévouement.

Mme Loeban Tobing-Klein (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai le bonheur et le privilège de présenter ma déclaration sous la direction avisée d'une femme des Caraïbes, d'une femme ambassadeur des Caraïbes. Je la félicite.

Nous n'avons pas besoin de longues déclarations ni de longs débats. Nous n'avons pas besoin d'explications sur les buts et objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une action concrète, et d'une traduction tangible des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire en actes. Ces objectifs doivent aussi servir à améliorer les conditions de vie des peuples et à réduire de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et la faim. Il nous faut traduire immédiatement ces objectifs en enseignement primaire universel et en un enseignement primaire pour tous les garçons et les filles.

Chacun sait ce qu'il faut faire. Il faut répéter partout et toujours que nous devons sans cesse protéger tous les droits de l'homme; que nous devons axer nos efforts sur la démocratie et la bonne gouvernance, le règlement des conflits, la sécurité et la paix; que nous devons éliminer la pauvreté extrême et la faim; et que nous devons faire baisser la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Chacun sait qu'au moins 60 millions de personnes dans le monde, et en particulier en Afrique subsaharienne et dans la région des Caraïbes, sont infectés par le VIH/sida et que 20 millions de personnes sont déjà mortes. Nous avons besoin des ressources nécessaires, des médicaments et des traitements appropriés pour lutter contre ces maladies graves et destructrices. Grâce aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, nos gouvernements ont accepté la responsabilité de veiller à la viabilité de l'environnement, notamment à l'accès durable à l'eau potable et à une énergie durable.

Il faut répéter sans cesse que nous devons élaborer un partenariat mondial en faveur du développement, qui comporte un système commercial

ouvert et accorde une attention particulière aux problèmes de la dette des pays en développement ainsi qu'aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, sous la direction compétente du Secrétaire général adjoint, M. Chowdhury. Il faut répéter également que l'aide publique au développement doit au moins doubler et que les pays développés doivent satisfaire à leurs promesses et à leurs responsabilités en versant 0,7% de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Le Groupe dirigé par l'ex-Président mexicain Ernesto Zedillo, qui comprend l'ex-Secrétaire au Trésor des États-Unis, M. Robert Rubin, a estimé qu'il en coûtera un montant additionnel d'au moins 50 milliards de dollars de plus en assistance annuelle pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Cette somme devrait être débloquée par les institutions financières internationales, les pays donateurs et le monde plus développé.

Dans l'intéressante déclaration liminaire qu'il a faite vendredi dernier le Secrétaire général a demandé au monde développé

« de fournir une assistance au développement beaucoup plus généreuse, sinon beaucoup d'entre eux ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Millénaire, malgré tous leurs efforts ».

Il a également exhorté tous les pays à assumer leur responsabilité afin de trouver les moyens nécessaires d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire grâce aux efforts de leurs propres gouvernements et de leurs propres peuples, car, comme l'a dit le Secrétaire général : « ce qui déterminera s'ils sont atteints ou non est ce qui se passera au niveau de chaque pays ».

Le professeur Jeffrey Sachs – un macroéconomiste qui est encore, je crois, Conseiller spécial du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire – et M. Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le

développement, ont réitéré leurs vues sur ce sujet à plusieurs reprises, à savoir que les pays en développement ne sont absolument pas en mesure de satisfaire les besoins de leurs populations sur la base de leurs propres ressources financières. Ils ont besoin d'aide. C'est une réalité indéniable.

Alors que nous sommes réunis ici, des millions d'enfants, de femmes, d'hommes, de personnes âgées, de handicapés et d'autochtones vivent dans des conditions particulièrement misérables. Des millions de personnes, y compris des enfants, sont privés des libertés fondamentales d'action et de choix et de la paix : elles vivent dans des situations de guerre. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, adoptés par nos chefs d'État et de gouvernement en septembre 2000 dans cette salle, constituent des promesses de changements fondamentaux. Ces changements doivent s'attaquer d'abord aux dimensions de la pauvreté, notamment le manque d'aliments appropriés, de logements, d'eau potable, d'éducation et de services de santé, ainsi qu'aux conséquences des catastrophes naturelles.

La pauvreté, la paix et la sécurité sont interdépendantes. Nous le savons. La question qui occupe une place centrale à l'ONU – la paix et la sécurité internationales – ont fait, au cours de l'année écoulée, l'objet de débats approfondis à la suite des horribles événements du 11 septembre. Mon gouvernement a pris les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la résolution 1373 (2001). Dans le cadre des efforts que nous menons pour lutter contre le terrorisme international, j'aimerais redire combien il est essentiel de veiller à ce que les droits de l'homme ne soient pas violés. C'est très important.

Le fait que les nombreuses formes de crime transnational organisé – notamment le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et la corruption – ont de plus en plus de conséquences mondiales montre qu'il est urgent que la communauté internationale adopte une approche collective pour résoudre comme il convient ces problèmes.

Nous convenons avec le Secrétaire général que nous devons chercher à prévenir les conflits plutôt que de se heurter à leurs conséquences tragiques une fois qu'ils ont éclaté. Il est donc essentiel d'adopter une démarche multidimensionnelle pour traiter de la sécurité internationale et de ne pas se concentrer seulement sur les aspects militaires de la sécurité. Nous

connaissons les sommes immenses consacrées à la défense et aux opérations militaires. Mais nous devons considérer également la sécurité politique, sociale, économique et humaine. L'Organisation des États américains a consacré la dernière session de son assemblée générale au thème : « Une approche multidimensionnelle de la sécurité hémisphérique », approche que mon pays appuie. Nous recommandons à l'ONU de focaliser constamment son attention sur l'approche multidimensionnelle de la sécurité internationale.

Nous ne devons cesser de répéter que les divers aspects du développement et les mesures qui doivent être prises ont été définis lors des grandes conférences : sur le commerce, à Doha; le financement du développement, à Monterrey; et sur le développement durable, à Johannesburg.

La récente annonce du Secrétaire général s'agissant de la campagne qui vise à sensibiliser la communauté internationale aux objectifs du Millénaire pour le développement et à mobiliser l'opinion publique dans le monde est très prometteuse. Mme Eveline Herfkens, ancien Ministre de la coopération pour le développement des Pays Bas – pays qui consacre 0,8 % de son produit intérieur brut à l'aide publique au développement – qui a été nommée Coordonnateur exécutif de la campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire le 1er octobre 2002, prône activement l'idée de financer les besoins les plus urgents. Nous espérons qu'elle sera en mesure de faire face à ce défi.

Nous nous devons de mettre en exergue les paroles du Secrétaire général : « Des progrès devront être réalisés sur un front beaucoup plus large, sinon les termes éclatants contenus dans la Déclaration ne serviront qu'à rappeler des besoins essentiels non satisfaits et des promesses non tenues ». (A/57/270, par. 113)

Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement de l'Organisation des Nations Unies. Nous savons qu'il nous reste un long chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs, mais je suis heureuse d'annoncer que le Suriname travaille à leur mise en oeuvre dans les divers secteurs du pays, comme nous l'avons dit à plusieurs occasions et au sein des Grandes commissions de la cinquante-

septième session de l'Assemblée. La mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement devrait être la condition préalable à la paix, à la sécurité et au développement humain durable pour tous nos pays, gouvernements et peuples.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de ses rapports sur l'activité de l'Organisation et la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Nous remercions également le personnel du Secrétariat de sa contribution à la préparation des rapports.

Je tiens à présenter brièvement les vues de ma délégation sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde ainsi que le développement durable dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée afin de réaliser une paix et une sécurité mondiale durables et de nouer des relations amicales basées sur la coopération entre les pays, et ce, dans le respect de l'égalité souveraine. Pourtant, alors que nous abordons ce siècle nouveau, 50 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la paix et la sécurité internationales sont confrontées aujourd'hui à des défis plus graves. La menace nucléaire a augmenté, des conflits de différente nature s'intensifient dans diverses régions du monde et les tentatives de violer la souveraineté nationale sont désormais transparentes. Pis encore, la pauvreté s'aggrave, le fardeau de la dette s'alourdit et le fossé qui sépare les riches et les pauvres s'est élargi.

Aujourd'hui, le défi le plus important à la paix et à la sécurité provient de la nouvelle doctrine de suprématie de la puissance qui foule aux pieds les principes de l'égalité souveraine. La doctrine de suprématie de la puissance est un des principaux facteurs qui contribuent à la détérioration des relations internationales, et elle constitue une menace constante pour la paix au mépris des principes et normes du droit international. L'arbitraire irréfléchi qui va de pair avec la suprématie absolue de la puissance explique la dégradation des relations internationales, l'augmentation des confrontations et des conflits, la violation des buts et principes des Nations Unies et le mépris envers l'Organisation. C'est, en dernière analyse, un enjeu important pour l'Organisation des

Nations Unies. Les déclarations arrogantes et impertinentes d'une puissance par lesquelles d'autres pays sont désignés comme appartenant à l'axe du mal, ou comme des cibles d'attaques nucléaires préemptives qu'elle pourrait perpétrer à volonté et dans son propre intérêt, font partie intégrante de la doctrine de la suprématie de la puissance.

Les défis que nous devons désormais relever exigent une action et une volonté concertées de notre part dans le respect de la souveraineté et de l'égalité ainsi que la mise sur pied de relations internationales justes. Il est urgent de renforcer le rôle de chef de file de l'Organisation des Nations Unies dans les efforts conjoints que nous consentons pour favoriser des relations justes et équitables entre les pays, relations qui doivent être fondées sur l'égalité souveraine afin de garantir la paix et la sécurité mondiales et le développement durable.

Tous les États Membres sont appelés à respecter la Charte des Nations Unies et à mettre fidèlement en oeuvre les buts et principes qui y sont consacrés. Il est à ce titre essentiel d'adhérer aux principes de justice et d'impartialité. Faute d'appliquer les principes du droit international en toute impartialité, on ne pourra jamais régler les problèmes de manière équitable. Ce n'est que lorsque la Charte des Nations Unies sera respectée et mise en oeuvre de bonne foi que les problèmes pourront être dûment réglés.

Selon ma délégation il convient de renforcer les fonctions de l'Assemblée générale et de réformer le Conseil de sécurité en profondeur pour répondre aux demandes des États Membres. Qui plus est, il convient de renforcer le rôle et les fonctions du Conseil économique et social afin de réformer les systèmes économiques internationaux injustes et de contribuer à l'adoption de mesures importantes pour contribuer au développement substantiel des pays en développement.

À cet égard, il est essentiel que tous les États Membres et les organismes du système des Nations Unies s'emploient activement à réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'Organisation des Nations Unies doit coordonner étroitement ses activités mondiales pour assurer le développement durable et la promotion de la mise en oeuvre des engagements et des décisions en matière de développement en y consacrant plus de temps et de fonds.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*) : Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, nous sommes convaincus du bien-fondé de la résolution de l'ONU.

Le rapport ne se contente pas de présenter les réalisations des deux années précédentes, mais il offre aussi une vision qui peut orienter notre future approche.

Je voudrais à ce propos remercier le Secrétaire général pour son rapport utile et souscrire à sa conclusion, selon laquelle l'application de la Déclaration du Millénaire est une tâche marquée à la fois par des réussites et des insuffisances. Il est significatif que les attentats terroristes de septembre 2001 ont eu lieu une année après l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Cela nous rappelle que des mesures collectives sont nécessaires pour relever les défis et éliminer les menaces auxquelles nous faisons face et qui ne touchent pas seulement un État.

L'ONU a accordé l'attention qu'il convient à la prévention du terrorisme grâce aux délibérations tenues l'an dernier à l'Assemblée générale, au début de la session précédente, et à la création, par le Conseil de sécurité, du Comité contre le terrorisme. Nous voudrions réaffirmer ce que le Secrétaire général a dit dans son rapport, à savoir qu'il ne suffit pas de tarir les sources de financement du terrorisme et de cibler les plans et organisations des terroristes, mais qu'il faut également essayer de comprendre les conditions qui favorisent le terrorisme et y remédier. Nous devons également redoubler d'efforts pour finaliser les discussions sur la convention internationale contre le terrorisme pour qu'elle devienne universelle et traite de toutes les formes de terrorisme, y compris du terrorisme d'État.

Il reste qu'il n'est pas acceptable d'amalgamer le terrorisme et la résistance légitime à l'occupation étrangère. Le Secrétaire général indique qu'il y a eu une augmentation du nombre de foyers de tension dans le monde. Selon lui, le monde semble glisser vers une augmentation du nombre de conflits. C'est une réalité que nous ne pouvons nier, pas plus que nous ne pouvons nier les acquis de l'ONU dans les domaines de la protection de la paix et du règlement des différends durant la même période.

Mais l'importance accordée par le Conseil de sécurité à certaines questions et la sélectivité notée

dans la mise en oeuvre de ses résolutions soulignent des questions. Ainsi, le Conseil n'a pas mis en oeuvre de façon rigoureuse les résolutions. Cela est flagrant. La crédibilité de l'Organisation s'en trouve compromise et son efficacité réduite.

Il est normal que la paix et la sécurité ne puissent être assurées dans un monde d'inégalité, de répression et d'injustice. Dans ce monde, la grande majorité de la population – 4 milliards de personnes – est privée des droits les plus élémentaires et ne jouit pas de la prospérité qui est le lot d'une minorité.

En dépit des efforts faits pour réduire le fossé entre les pays développés et les pays en développement, peu a été réalisé. Nous pensons que l'absence de volonté politique des pays développés d'assumer leurs responsabilités reste la cause principale de la dégradation de cette situation. Les résolutions adoptées à Doha, Monterrey et Johannesburg défendent dans une large mesure les positions et décisions de ces États.

M. Kpotsra (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

Le rapport du Secrétaire général souligne que peu de progrès ont été faits dans le domaine des droits de l'homme au cours des deux dernières années. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue en septembre 2001 à Durban, représente l'un des plus grands acquis de cette période.

La communauté internationale devrait porter son attention sur la lutte contre le terrorisme et, à cet égard, le Secrétaire général indique que des efforts visant à prévenir le terrorisme ne doivent pas servir de prétexte pour violer les droits élémentaires des individus et des communautés. Par ailleurs, la neutralisation du terrorisme va de pair avec la consolidation et la protection des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que de la justice sociale.

Pour notre part, nous voudrions appuyer ce qui a été dit par de nombreuses délégations. Nous devons éviter toute politisation des droits de l'homme et toute approche impliquant un double critère, car cela ne contribue pas à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie, mais nuit aux relations internationales et entrave la réalisation des objectifs de cette Organisation.

Dans ce monde interdépendant d'aujourd'hui, un monde de préoccupations communes, il est absolument nécessaire de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et son efficacité, en tant que meilleur moyen et de meilleur cadre pour la diplomatie multilatérale, qui n'est plus un choix mais une nécessité face aux défis contemporains.

Nous relevons avec satisfaction les changements récemment survenus à l'ONU dans divers domaines et qui visent à adapter l'Organisation aux changements rapides dont nous sommes témoins au plan international afin de lui donner les moyens d'adapter et de consolider son rôle dans le monde d'aujourd'hui. Mais les vents du changement n'ont pas touché le Conseil de sécurité, en dépit de la pression des événements et de la logique des situations qui rendent nécessaire l'élargissement de sa composition, y compris de la catégorie des membres permanents.

La délégation du Yémen a déjà exprimé son appui aux réformes et changements structurels proposés par le Secrétaire général, et nous attendons avec intérêt les opinions et observations qu'il présentera ainsi que les conclusions auxquelles il parviendra dans le rapport qu'il a promis de soumettre bientôt.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de sa décision de discuter ensemble des deux excellents rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et le suivi des résultats du Sommet du Millénaire. Les deux rapports se complètent et nous donnent une vue précise de la situation globale, telle que la perçoit l'Organisation.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous donne quelques informations encourageantes sur la mise en oeuvre des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et nous arrivons à la conclusion que la situation dans le monde est loin d'être satisfaisante, surtout dans les domaines du développement, de la pauvreté, de la santé, des droits de l'homme, de la sécurité internationale et de la protection de l'environnement.

Depuis environ 60 ans qu'est mise en oeuvre la coopération internationale, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, il existe encore des contradictions économiques et politiques majeures qui sont incompatibles avec les progrès réalisés par l'humanité dans les domaines des sciences, de la technologie, des communications et de la culture.

La responsabilité de la situation dans le monde n'incombe pas uniquement aux insuffisances des mécanismes et institutions de coopération internationale, mais également, et en particulier, au manque de volonté politique des gouvernements d'honorer leurs obligations et engagements internationaux.

En comparant les informations qui figurent dans les paragraphes 20 et 42 du rapport sur les résultats du Sommet du Millénaire, l'on ne peut qu'en conclure que certaines des priorités et décisions de gouvernements sont moralement injustes. Il ressort de ces paragraphes que les dépenses militaires dans le monde dépassent 800 milliards de dollars par an alors que des millions d'enfants continuent de mourir chaque année parce qu'ils sont privés de soins, d'eau potable, d'un environnement sain et d'une alimentation suffisante.

S'agissant du désarmement, le tableau ne peut être plus décourageant. Comment peut-il en être autrement lorsque nous lisons dans le rapport que les négociations sur les questions de désarmement et sur la Convention sur les armes biologiques sont bloquées?

Les deux rapports montrent que la seule façon de traiter des problèmes majeurs touchant l'humanité est de recourir à des initiatives et mesures multilatérales concrètes. La lutte actuelle commune menée contre le terrorisme par toute la communauté internationale prouve que le multilatéralisme est la seule manière efficace de résoudre les problèmes qui se posent dans le monde.

Je m'abstiendrai de commenter en détail les questions soulevées par le Secrétaire général, car Saint-Marin est d'accord avec la plupart de ses conclusions. Une question, toutefois, qui préoccupe particulièrement ma délégation, dans le contexte du renforcement de l'ONU, est la revitalisation de l'Assemblée générale. La façon dont l'Assemblée est structurée ne répond pas aux exigences d'efficacité que nous attendons tous de l'organe principal, qui est aussi le plus représentatif, de l'Organisation des Nations Unies.

Il est vrai que quelques modifications ont dû être apportées à ces procédures, mais elles ne suffisent pas. Il est nécessaire de poursuivre cette tâche, surtout dans deux domaines principaux : la rationalisation de l'ordre du jour ainsi que le suivi et l'application des résolutions.

La Déclaration du Millénaire fixe les objectifs à atteindre. Les conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg ont renforcé ces objectifs et ont présenté un plan pour nous permettre de progresser au niveau mondial. Nous devons donc agir en conséquence pour veiller à ce que tous les pays respectent leurs engagements et assurer une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation.

Mais il ne faut pas oublier que le moment est venu de dresser l'inventaire des principes proclamés, des normes adoptées et des objectifs fixés, et de commencer à penser au moyen permettant une application immédiate de ces principes et la réalisation de ces objectifs.

M. Heinbecker (Canada) : L'année écoulée a été d'une importance capitale pour l'Organisation des Nations Unies. Face à des défis de nouvel ordre de grandeur, les États Membres ont été invités et ont réaffirmé leur attachement aux principes du multilatéralisme. Ces principes trouvent leur meilleure expression dans la Déclaration du Millénaire.

La réponse de l'ONU aux menaces que le terrorisme fait peser sur la sécurité et la stabilité de la communauté mondiale, au lendemain du 11 septembre, est clairement exposée dans les deux rapports remis par le Secrétaire général.

Nous tenons à saisir cette occasion pour féliciter le Secrétaire général et son personnel de la clarté et de la concision du rapport qu'ils ont établi sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée. À titre de Membres de l'ONU, nous nous devons, entre nous, de parer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité, tout en nous attaquant à d'autres priorités urgentes.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général lui-même, dans ses observations liminaires, il faut absolument que nous fassions tous davantage pour que les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire soient tenus.

(l'orateur poursuit en anglais)

L'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, la protection des civils pendant les conflits armés, le développement durable, le VIH/sida et les migrations n'ont rien perdu de leur acuité et sont toujours pertinents en ce qui concerne notre propre sécurité.

Nous aimerions appeler l'attention sur trois domaines mis en relief dans la Déclaration du Millénaire, où des progrès réels ont été accomplis depuis 2000, mais où il reste encore beaucoup à faire. Ces domaines sont : premièrement, la création de la Cour pénale internationale; deuxièmement, la responsabilité qui incombe aux États de prévenir les conflits, de protéger les innocents et de procéder à la reconstruction à la suite d'un conflit, et, troisièmement, de traiter efficacement des besoins particuliers de l'Afrique.

Au Sommet du Millénaire, en septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé

« de faire appliquer par les États parties les traités conclus dans des domaines tels que la maîtrise des armements et le désarmement, ainsi que le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, et de demander à tous les États d'envisager de signer et de ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ».

L'entrée en vigueur du Statut de Rome le 1er juillet 2002 est considérée à juste titre dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire comme un des acquis importants qui ont marqué l'année écoulée. La Cour est la première instance internationale permanente, habilitée à enquêter sur les individus qui ont commis un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et à les traduire en justice. Cependant, le Secrétaire général appelle également notre attention sur le débat qui s'est tenu récemment sur le domaine de compétence de la Cour, dans des cas impliquant des membres du personnel d'États non parties au Statut, qui participent à des opérations de maintien de la paix.

C'est une question qui nous tient particulièrement à coeur, d'autant que l'adoption de la résolution 1422 (2002) du Conseil de sécurité fait partie des efforts en cours, déployés par un État – les États-Unis d'Amérique – en vue d'obtenir des immunités importantes de la Cour, qui sont incompatibles avec le Statut de Rome. Le Canada estime que nul gouvernement, nulle armée, personne en fait, ne devrait être au-dessus de la loi. Résistons aux pressions exercées par quiconque, qui seraient de nature à saper les fondements de la Cour. Oeuvrons résolument ensemble pour que la Cour demeure une institution judiciaire impartiale et apolitique. Nous exhortons tous les États à continuer de promouvoir le fonctionnement

efficace et responsable de la Cour et à défendre les principes sains sur lesquels cette instance a été fondée.

Dans son rapport à l'Assemblée du Millénaire, le Secrétaire général a mis les États Membres au défi de réfléchir à la façon dont la communauté internationale devrait concilier sa réponse aux violations massives des normes humanitaires et des droits de la personne, d'une part, avec son respect des droits en matière de souveraineté des États, d'autre part. Nos dirigeants se sont également engagés dans la Déclaration du Millénaire à élargir et à renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes.

Enfin, dans son rapport le plus récent sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a de nouveau souligné que « la souveraineté comporte la responsabilité fondamentale de protéger la sécurité physique ainsi que les droits civils, politiques, sociaux et culturels des citoyens ».

Les États Membres de l'ONU se doivent de donner suite à l'Assemblée du Millénaire en se penchant sur ces questions complexes. Répondant aux défis lancés par le Secrétaire général, le Canada a créé la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États, qui a produit un rapport faisant date, intitulé « La responsabilité de protéger ». Les responsabilités énoncées dans ce rapport sont triples : la responsabilité de protéger, celle de réagir et celle de reconstruire.

Nous avons été très satisfaits de l'accueil réservé à ce rapport. Nous croyons fermement que les idées et les principes qui sont défendus dans ce rapport méritent un examen plus approfondi à l'intérieur de cet organe. C'est pourquoi nous l'avons distribué au titre du point 44 de l'ordre du jour sous la cote A/57/303.

Nous avons l'intention de présenter sous peu une résolution sur cette question. À cette fin, nous solliciterons la participation des Membres à un dialogue sur ce sujet crucial. Nous pensons qu'en relevant le défi lancé par le Secrétaire général, nous nous rendons compte que nous avons des vues communes à maints égards. Il nous tarde de travailler avec les Membres de l'Assemblée au cours des semaines prochaines.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans ses observations au début de ce débat, les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement restent mitigés. Au coeur

de la Déclaration du Millénaire se trouve la nécessité de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique et d'éliminer la pauvreté qui est la réalité cruelle pour tant d'êtres humains. Nous avons pris note avec préoccupation de l'analyse du Secrétaire général selon laquelle il y a 10 ans, 48 % des habitants de l'Afrique disposaient de moins d'un dollar par jour. Aujourd'hui, cette proportion n'a guère changé, puisqu'elle est de 47 %. Pour atteindre notre objectif, réduire de moitié ce nombre d'ici à 2015, il nous faudra faire beaucoup mieux.

C'est pour cette raison que le Canada, qui préside cette année le G-8, a fait de la mise en oeuvre du Plan d'action du G-8 pour l'Afrique une priorité. Ce Plan d'action comprend plus de 100 engagements, dont un grand nombre concernant des domaines essentiels au développement, tels que la mobilisation des ressources, la paix et la sécurité, la gouvernance, l'éducation, la santé, la croissance économique, l'agriculture et l'eau. Nous nous félicitons que la France, qui assumera après le Canada la présidence du Groupe des Huit (G-8), ait affirmé que l'Afrique restera un sujet prioritaire au programme du G-8.

Le Canada a pris note des mentions faites dans le rapport du Secrétaire général des faits nouveaux positifs survenus au Sommet de Kananaskis, les 26 et 27 juin. Les pays du G-8 ont en effet souscrit à un « nouveau partenariat » afin de permettre à l'Afrique de ne plus être à l'écart du processus de mondialisation. Notre responsabilité collective et urgente est maintenant d'intégrer les principes et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans les activités de l'ONU qui portent sur l'Afrique.

Pour terminer, la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Organisation des Nations Unies mérite d'urgence notre attention. Bien que les défis soient colossaux, nous devons répondre à l'appel du Secrétaire général et nous acquitter chacun de notre part pour que la vision de nos dirigeants devienne réalité.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation équatorienne, que j'ai l'honneur de diriger, je félicite le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation et de son rapport de suivi sur la suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire. Ces deux documents sont précieux et présentent un traitement

multilatéral des questions intéressant tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En participant à ce débat, mon intention est de mettre l'accent sur le dilemme conceptuel, indiqué par le Secrétaire général Kofi Annan, qui porte sur l'écart existant entre la vision et la réalité. Ce n'est pas un sujet nouveau pour ceux qui exercent des responsabilités dans le domaine des relations internationales. Sa signification profonde est notre aspiration à un idéal généré par une vision qui trace la voie que doit suivre l'Organisation pour relever les défis que se posent l'humanité en cette période historique.

La réalité est dictée par les facteurs qui limitent de ce qui devrait être. C'est la différence entre la vision et la réalité. De nombreux États, comme l'a indiqué le Secrétaire général, veulent précisément pour leurs citoyens ce qu'ils sont incapables de leur donner : les capacités, les ressources et les moyens de concrétiser ces aspirations.

Dans son rapport, le Secrétaire général a déclaré

« qu'aucun pays n'a les moyens à lui tout seul de relever les défis politiques, économiques, environnementaux et technologiques auxquels se heurte un monde caractérisé par l'interdépendance. »
(A/57/I, par. 4)

Il est vrai que nos peuples et nos pays sont solidaires non seulement dans la réalité mais aussi dans leurs rêves. Les problèmes, nous en sommes conscients, dépassent les frontières nationales et exigent des solutions au plan international – l'internationalisation des variables internes et l'internationalisation – des variables externes. Cela nous oblige à prendre conscience du fait qu'à cette étape de l'histoire de l'humanité, nous ne pouvons pas ignorer les solutions multilatérales. Le secrétaire général a indiqué que

« dans bien des cas, il est possible d'agir multilatéralement là où une action unilatérale serait impossible ou ne serait pas souhaitable. »
(*ibid.*)

Il est peut-être approprié pour tous les États Membres de l'Organisation de réfléchir un moment et d'analyser les réalités nouvelles d'un monde confronté aux défis et aux possibilités nouvelles. La vision de notre quête d'un monde nouveau, plus juste, plus équitable et plus solidaire est notre objectif. Pour ce faire, la résolution non pas d'un seul mais de tous est

nécessaire. Ainsi la volonté politique est nécessaire pour jeter les bases morales et éthiques de l'action de la communauté internationale.

La Déclaration du Millénaire a établi des priorités et des objectifs pour l'action de l'ONU et de ses Membres qui doivent être réalisés dans des délais fixés. Le Secrétaire général a clairement indiqué – et nous en convenons avec lui – que nous étions loin d'avoir réalisé ces priorités et ces objectifs.

Néanmoins, nous tenons en même temps à souligner les progrès importants enregistrés au cours de l'année écoulée. En effet, le Sommet de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable ont défini des lignes d'action claires et consensuelles pour réaliser, sur la base d'une action globale, les objectifs du Millénaire. Le consensus de Monterrey reflète une approche tout à fait novatrice de la coopération internationale en faveur du développement et jette les bases sur lesquelles il nous faut construire une alliance mondiale avec la participation de tous les acteurs compétents aux niveaux tant international, régional que national.

Le défi immédiat qu'il nous faut relever pour réaliser les objectifs du Millénaire est celui que posent la mise au point d'un programme pragmatique de mise en oeuvre de ce qui a été convenu à Monterrey sur la base d'un processus essentiellement inclusif dans lequel toutes les parties intéressées peuvent apporter une contribution active et le renforcement de la coopération entre l'ONU, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce. Ce n'est qu'alors qu'interviendra la convergence nécessaire des efforts et des ressources du secteur public, du patronat, de la société civile et des mécanismes multilatéraux et qu'il sera possible de créer un système économique mondial plus démocratique et plus juste – c'est à dire propice au développement.

La Déclaration politique de Johannesburg et le Plan de mise en oeuvre ont reconnu le caractère multidimensionnel du développement environnemental, social et économique et ont tracé les grandes lignes et les programmes d'action spécifiques et détaillés dans tous ces domaines sur la base d'une approche globale et intégrée qui se fonde sur la reconnaissance fondamentale du fait que l'élimination de la pauvreté, le changement des modèles de production et de

consommation et la protection des ressources naturelles exigent une action urgente.

Afin de réaliser les objectifs du Millénaire, nous devons également prendre immédiatement des dispositions pour appliquer les conclusions de Johannesburg. Nous devons dépasser la simple énonciation et réaffirmation des engagements pour rechercher et mettre en oeuvre des mécanismes novateurs, viables et efficaces.

Un élément clef pour améliorer le bien-être et le développement des pays en développement est le commerce international. Par définition, le commerce vise à promouvoir une répartition et une utilisation optimales des ressources et donc à tirer pleinement profit des capacités et des atouts majeurs dont disposent les différentes économies. La réalité montre, en revanche, la persistance de solides pratiques protectionnistes et discriminatoires, telles que l'escalade des tarifs douaniers, les quotes-parts et les quotas, les pratiques commerciales déloyales ainsi que l'octroi de milliards de dollars en subventions et l'application indue ou abusive de certains instruments, tels que les mesures antidumping. À cet égard, il est particulièrement important que les engagements pris à la Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha, soient pleinement honorés mis en oeuvre et centrés sur le développement, comme il en a été convenu.

Un autre point important et positif a été, cette année, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, initiative véritablement africaine pour relever le défi du développement, qui mérite un appui ferme de la part de la communauté internationale et à la mise en oeuvre duquel l'ONU devrait apporter toute sa contribution. Le Haut Commissaire doit recevoir l'appui et la coopération les plus vastes de l'ensemble des institutions du système.

Nous estimons donc que l'année écoulée a été particulièrement fructueuse. Seul, le développement, dans son sens le plus large, permettra d'avancer vers la réalisation d'une paix et d'une sécurité internationales, solides et durables.

La nature des menaces à la paix et à la sécurité internationales diffère de celle du passé : la justice sociale, le respect des droits de l'homme et l'amélioration des possibilités d'emploi et de production pour les populations du monde en développement constituent les fondements sur lesquels

une sécurité internationale authentique peut être mise en place.

Cela met en évidence la nécessité de renouveler et de renforcer le système multilatéral qui offre des moyens tangibles de renforcer l'efficacité de la coopération internationale sur la base de normes et de principes communs. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra combattre efficacement et durablement des problèmes comme ceux du terrorisme, du trafic de stupéfiants et de la criminalité transnationale.

La délégation équatorienne pense qu'il est indispensable d'appuyer les efforts visant à réformer l'Assemblée générale. Au fil des ans, avec la multiplicité de tâches plus importantes les unes que les autres, l'Assemblée générale des peuples du monde a cessé d'être la scène de grands débats et le forum où chacun peut appliquer sa volonté pour trouver une solution aux défis que présente l'histoire. Je voudrais réaffirmer devant vous, Monsieur le Président, et devant les délégués que l'Équateur est prêt à collaborer à la réforme qui nous permettra de concrétiser les visions des hommes et des femmes du monde et de changer les réalités qui tourmentent tant le monde.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis d'exprimer les félicitations de ma délégation au Président à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU. Nous sommes persuadés que sous sa conduite avisée, l'Assemblée générale délibérera avec succès de toutes les questions importantes inscrites à son programme de travail.

Nous voudrions également, par l'intermédiaire du Président, transmettre notre gratitude au Secrétaire général et à son personnel dévoué pour les tâches dont ils s'acquittent en notre nom à tous, nous pays Membres de l'Organisation. L'essentiel de leurs travaux est reflété dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/57/1).

Le rapport du Secrétaire général présente un aperçu des efforts remarquables faits par l'ONU pour traiter des nombreux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Parmi ces problèmes, je citerai à titre d'exemples la lutte menée pour parvenir à la paix et à la sécurité internationales, le combat livré au terrorisme international, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la pandémie

de VIH/sida et le développement durable – pour n'en citer que quelques-uns.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, nous notons les efforts immenses que l'ONU déploie dans des pays comme l'Afghanistan, l'Angola, le Burundi, le Kosovo, la Sierra Leone et le Congo. Mon pays a aussi eu sa part des problèmes du monde, en particulier dans la province de Bougainville.

Dans cette affaire, l'ONU a appuyé le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à chaque étape du processus de rétablissement de la paix. L'ONU continue d'offrir son appui à l'instauration d'une paix durable à Bougainville – ce qui est encourageant. Nous sommes très reconnaissants à l'ONU, au Conseil de sécurité et à ses membres de la contribution qu'il nous ont apportée dans le passé et nous espérons sincèrement que cette contribution se poursuivra à l'avenir. La création du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et son rôle continu dans le processus de consolidation de la paix, y compris dans le programme actuel de désarmement, est un processus tout à fait louable.

Les dividendes de la paix que nous voyons dans les zones de conflit, comme mon pays, mettent en évidence la loyauté et le dévouement du personnel que l'ONU déploie pour les missions de maintien de la paix. Nous sommes conscients du rôle important qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales – c'est pourquoi nous exhortons chacun à appuyer cette noble cause.

L'ONU prône les efforts consentis au plan mondial pour traiter les problèmes précités et les autres problèmes que connaissent ses pays Membres. C'est ce qu'attestent les importantes conférences internationales et l'adoption d'instruments juridiques appropriés pour traiter de ces questions, notamment l'adoption du document final de Rio sur la diversité biologique, les changements climatiques et la déclaration sur les principes relatifs aux forêts; les traités régionaux et internationaux visant à interdire les essais nucléaires, le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conférences sur les droits de la femme et des enfants, pour n'en citer que quelques-uns.

Tout en notant les efforts remarquables déployés par la communauté internationale sous les auspices de l'ONU, il faut dire en toute équité que le manque de

progrès dans certains domaines peut être attribué en partie à une affectation insuffisante des ressources financières et autres ressources dont dépend franchement le succès de la mise en oeuvre.

En tant qu'organisation chargée de répondre aux besoins des pays Membres, nous sommes heureux de noter les efforts faits par l'ONU pour rationaliser notre effort commun afin de traiter efficacement des problèmes qui se posent à l'humanité. Cela ressort clairement de la Déclaration ministérielle de Doha sur le commerce, du Consensus de Monterrey sur le financement du développement, des objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg qui vient de prendre fin. Ensemble, tous ces éléments fournissent une feuille de route explicite qui permet à l'ONU et à la communauté de traiter efficacement des différents problèmes qui se posent à l'humanité.

Les objectifs du Millénaire sont également les objectifs de développement nationaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous espérons donc obtenir une aide internationale pour compléter nos efforts nationaux en vue de parvenir à nos objectifs de développement nationaux.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée étant un petit État insulaire, elle est confrontée aux grands problèmes de développement que connaissent aussi les autres petits États insulaires en développement. L'absence de ressources adéquates et les difficultés qui en résultent mettent le pays dans une situation difficile au regard des engagements internationaux qu'il a contractés aux termes de la Déclaration du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable. Il en va de même pour d'autres États insulaires voisins du Pacifique.

Nous considérons donc la collaboration régionale, au travers des organisations régionales, comme par exemple le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique comme étant essentielle aux efforts collectifs déployés afin de traiter de problèmes communs. Les experts techniques dans notre région jouent un rôle important auprès des États insulaires du Pacifique en les aidant à faire face à leurs problèmes de développement et à honorer les engagements et les obligations stipulés dans la Déclaration du Millénaire, le Sommet mondial pour le

développement durable et dans d'autres instruments pertinents.

Dans ce contexte, il est important pour les organisations régionales, telles que le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, d'établir de bonnes relations de travail avec le Secrétariat de l'ONU. Nous estimons que, de cette manière, le Secrétariat de l'ONU et, en fait, d'autres organisations et organes internationaux, comprendront mieux les problèmes et les obstacles auxquels se heurte notre développement.

Enfin, nous félicitons le Secrétaire général de son dévouement et nous lui donnons l'assurance de notre appui constant.

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer ma solidarité avec les orateurs qui m'ont précédé et qui sont intervenus avec tant d'éloquence sur la question à l'étude aujourd'hui – en particulier, compte tenu de l'importance du Sommet du Millénaire et du caractère central des questions qu'il pose sur le développement des régions pauvres du monde, notamment de l'Afrique. Qu'il me soit permis également de remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son rapport exhaustif (A/57/270) sur les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et sur les autres mesures qui doivent être prises pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général fait valoir que la Déclaration du Millénaire représente la vision de la grande famille des nations dans sa quête de justice, de paix et de prospérité pour toute l'humanité.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que la Déclaration du Millénaire représente la vision d'une grande famille de nations à la recherche de la justice, de la paix et de la prospérité pour l'humanité tout entière. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous sommes malheureusement très loin d'avoir atteint ne serait-ce qu'un dixième des objectifs de développement du Millénaire, deux ans après leur adoption. L'allure à laquelle se fait la mise en oeuvre est manifestement trop lente, et il faudra prendre des mesures radicales pour accélérer ce processus.

Sur la question de la paix, de la sécurité et du désarmement dans le monde, le tableau est mitigé, bien que négatif dans certaines régions, notamment sur le continent africain. Des résultats encourageants ont été toutefois constatés en République démocratique du

Congo et en Angola – pour n'en mentionner que deux – où des initiatives de paix sont en cours et où les fruits de cette évolution positive sont déjà apparents. Nous félicitons toutes les parties impliquées dans ces processus de paix. Nous espérons vivement que la paix et la stabilité reviendront bientôt en Côte d'Ivoire, où la situation est encore agitée.

Je m'associe aux autres orateurs pour déplorer les horribles attentats terroristes du 11 septembre perpétrés contre les États-Unis et la perte de vies qu'ils ont entraînée. Le Malawi souhaite réitérer sa condamnation sans équivoque du terrorisme, sous toutes ses formes, et quelles qu'en soient les justifications, dans le monde entier. Rien ne peut justifier le terrorisme.

Il faut contrôler et détruire les surplus illicites d'armes légères. Le Malawi est malheureusement en ce moment victime de cette menace, due en grande partie au flux d'armes légères illégales qui sont tombées entre les mains des criminels de droit commun. C'est un problème que connaissent de nombreux pays aujourd'hui.

La pandémie du VIH/sida continue d'anéantir les maigres progrès réalisés sur le front socioéconomique dans nos pays. Elle détruit le cœur même de notre capacité productive, atteignant les jeunes hommes et les jeunes femmes. Nous avons besoin du soutien de nos partenaires pour le développement dans cette lutte, notamment sur le continent africain. Il faut reconnaître que le VIH/sida n'est pas seulement une question qui touche à la santé ou au développement, mais aussi à la sécurité, dans tous les pays, comme l'a rappelé pour la première fois le Conseil de sécurité en janvier 2000.

La question de la réduction de la pauvreté est au centre de la plupart des programmes nationaux de développement de nos économies, comme c'est le cas au Malawi, où elle constitue le cri de ralliement de notre Gouvernement. L'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes qui survit avec moins d'un dollar par jour d'ici à 2015 est en conséquence absolument essentiel pour la famille des Nations Unies, en particulier pour le monde en développement.

Ma délégation appelle les pays développés et l'Organisation mondiale du commerce à créer un environnement plus propice à la promotion de la liberté du commerce afin que nos produits puissent pénétrer les marchés internationaux et soutenir la concurrence en vue d'un développement durable. En cette époque d'accroissement de la mondialisation et d'essoufflement de

l'assistance, le commerce demeure notre seul espoir de croissance et de progrès.

Nous souhaiterions demander aux pays développés de ne pas seulement nous attribuer des prêts à des conditions de faveur, mais d'aller jusqu'au bout en effaçant totalement la dette en suspens. Nous leur demandons de se concentrer sur les dons et l'investissement étranger direct et d'accroître l'aide publique au développement au niveau recommandé de 0,7 % de leur produit national brut. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude pour l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont le Malawi a pu profiter. Les fonds distribués à ce jour ont été investis dans des programmes du secteur social, comme l'éducation, le transport, la santé et l'approvisionnement en eau. Toutefois, il faut d'urgence réexaminer certaines des conditions attachées à l'initiative, si l'on veut qu'elle rende justice à ses défenseurs et à ses partisans.

Pour terminer, j'exhorte le monde développé à nous aider inconditionnellement, sans plus de tergiversation, et de contribuer aussi pleinement à la réalisation du projet et des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En Afrique, nous pensons que, grâce au NEPAD, le continent pourra surmonter le sous-développement et la pauvreté, mais, pour ce faire, nous avons besoin d'un soutien extérieur massif et un encouragement de la part de nos partenaires afin de pouvoir atteindre cet objectif et de faire de cette noble vision une réalité.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) :
Pour commencer, je voudrais féliciter le Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale et lui exprimer le soutien de ma délégation dans l'accomplissement de son mandat.

Ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport d'ensemble sur l'activité de l'Organisation et sur la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire. C'est véritablement une chance que d'avoir une Organisation telle que l'ONU, dont l'étendue des activités et de l'autorité rend possible des initiatives constructives et collectives. Grâce à nos initiatives communes de l'an passé, nous avons créé un monde meilleur. Cela ne veut pas dire que nous avons éliminé tous les problèmes qui touchent à la qualité de la vie de nos citoyens. De

nouveaux problèmes sont venus s'ajouter à ceux qui existaient auparavant.

C'est le cas du fléau du terrorisme et de la pandémie du VIH/sida qui s'étend rapidement. Néanmoins, les rapports du Secrétaire général reflètent la noble prédisposition de l'Organisation à s'adapter à de nouveaux problèmes et à de nouvelles menaces, ce qui lui permet de remplir son mandat, au premier rang duquel figurent la paix, la sécurité et le développement durable.

L'objectif déclaré de mon pays est de contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde. Cet engagement procède de notre propre expérience des souffrances que cause la guerre. Le peuple de la République d'Angola n'ignore pas que le développement durable, la stabilité politique, la bonne gouvernance, l'état de droit et l'accroissement du respect des droits de l'homme ne peuvent être réalisés que si la paix et la sécurité sont bien établis. Pour réaliser cet objectif, nous chérissons et défendons les valeurs sur lesquelles se fonde la Charte. En ce qui touche à la prévention et au règlement des conflits, nous exhortons les États Membres, comme l'a fait le Secrétaire général, à « redoubler d'efforts pour établir l'ordre et la justice internationaux par la négociation et en rapprochant les points de vue » (A/57/1).

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, les personnes qui vivent dans des conditions d'insécurité et de pauvreté extrême, et dont les espoirs sont constamment trahis par notre peu d'empressement à appliquer les résolutions ou à soutenir les opérations humanitaires, ont de bonnes raisons de remettre sérieusement en question notre aptitude à agir collectivement et réellement sur leur mode de vie. La seule réponse valide à ces préoccupations est notre engagement constant en faveur de cette Organisation, l'ONU.

Au cours de l'année écoulée, outre son appui aux efforts régionaux en faveur de la prévention des conflits, du rétablissement et de la consolidation de la paix, l'Organisation a continué de gérer et de créer des missions de maintien et de consolidation de la paix. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir dirigé les progrès et le succès de plusieurs opérations, y compris au Timor oriental, au Kosovo et en Sierra Leone, entre autres pays.

Dans mon propre pays, les efforts collectifs du peuple angolais et de la communauté internationale ont permis de rétablir la paix. Malheureusement, certaines initiatives ont été moins fructueuses. Le succès des missions et des initiatives de paix dépend d'un élément fondamental : la volonté des États Membres d'aider l'Organisation à mettre en oeuvre les orientations collectivement convenues. Cette hypothèse s'est vérifiée également pour l'échec de l'Organisation en Iraq, au Moyen-Orient, au Sahara occidental et en d'autres endroits.

L'assistance humanitaire aux pays confrontés à une situation d'urgence était l'une des autres questions soulevées par le Secrétaire général. Comme il l'a indiqué, la réponse des donateurs aux appels groupés de l'ONU demeure peu satisfaisante. Le rapport met en lumière, de manière objective, l'aggravation de la crise humanitaire dans plusieurs États Membres, y compris mon pays. En dépit des efforts du Gouvernement angolais pour fournir des centaines de millions de dollars d'aide aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux anciens combattants, l'établissement d'une paix durable continue de dépendre de la mesure dans laquelle la communauté internationale répondra à la cause de la paix et de la stabilité dans mon pays. Tout manquement à apporter une aide à d'autres situations de crise humanitaire diminue les chances de remplir le mandat de notre Organisation.

Des progrès notables ont également été réalisés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. À cette fin, l'Organisation a apporté la preuve de sa capacité d'adaptation et de son aptitude à répondre aux défis nouveaux ou naissants. La République d'Angola réitère sa ferme condamnation des actes terroristes, où qu'ils surviennent, et demeure engagée à appliquer strictement la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous avons bon espoir que le Groupe de travail à composition non limitée de la Sixième Commission chargé de préparer une convention générale sur le terrorisme international sera en mesure de conclure ses travaux au cours de la présente session.

Nous déplorons le manque de progrès dans le domaine du désarmement, en particulier concernant la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et concernant l'établissement de pactes dissuadant les États Membres de mettre au point et d'acquiescer des armes de destruction massive. Par

conséquent, nous demandons instamment aux parties concernées d'étudier les immenses bénéfices que tous pourraient tirer des faibles risques pris par quelques-uns.

Le rapport fait également état de progrès louables dans les domaines de l'assistance électorale, de l'élimination de l'extrême pauvreté, de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic des personnes, des armes à feu et des drogues. Ces avancées n'auraient pas été possibles sans la mise au point de partenariats efficaces entre les gouvernements des États Membres, en leur nom propre, et sans l'approche participative adoptée par l'ONU.

Nous devons aussi faire l'éloge du rapport sur la question des efforts de réforme. Nous appuyons fermement tous les efforts en vue d'améliorer l'efficacité et la performance de l'Organisation. Nous sommes aussi extrêmement satisfaits de l'introduction de techniques modernes de gestion des ressources. Compte tenu des contraintes budgétaires, nous encourageons l'introduction d'une ONU « électronique ». Mais, nous mettons aussi en garde contre l'effet néfaste que ces efforts pourraient avoir sur la participation de tous les États Membres, en particulier des pays les moins développés.

Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent une feuille de route vers le développement durable à l'ère de la mondialisation. En les atteignant, on transformera la pauvreté et l'injustice en prospérité et justice. La méthodologie mise au point pour réaliser les objectifs reconnaît l'interdépendance

qui existe entre les nations ainsi qu'entre les questions de sécurité, d'environnement, de traitement des maladies et l'amélioration des droits de l'homme, de la bonne gestion des affaires publiques et du commerce. Nous n'avons jamais eu auparavant une approche si complète du développement. Les objectifs du Millénaire incarnent une vision, profondément ancrée dans la Charte des Nations Unies et que seuls permettront de concrétiser les actes des États Membres, pris individuellement, en faveur de la réaffirmation du multilatéralisme. Même si chaque pays demeure responsable de créer les conditions propices à son développement, l'interdépendance qui prévaut aujourd'hui dans le concert des nations exige le soutien mutuel et l'action concertée.

Pour terminer, mon gouvernement estime que tous les succès, comme tous les échecs, présentés dans le rapport sont le propre de tous les États Membres. Nous sommes tous concernés par les activités de l'Organisation.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat pour ces points de l'ordre du jour. Puis-je en conclure que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, contenu dans le document A/57/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : Nous sommes ainsi parvenus à la phase actuelle de notre examen des points 10 et 44 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.